

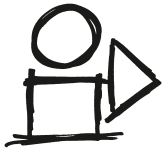
Incidents racistes traités dans le cadre de consultations

Janvier – Décembre 2011



Résultat des données recueillies par le système de documentation et de monitoring (DoSyRa)

Une collaboration entre :



humanrights.ch | MERS



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale contre le racisme CFR

Impressum

- Editeurs : humanrights.ch
Commission fédérale contre le racisme (CFR)
- Direction de projet et texte : Laura Zingale (humanrights.ch)
- Relecture et rédaction : Alex Sutter (humanrights.ch) / Doris Angst (CFR)
- Participation :
- Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus (gggfon), (gggfon – Unis contre le racisme et la violence), Annette Lüthi
 - SOS Rassismus Deutschschweiz (sos racisme Suisse alémanique), Glenda Loebell-Ryan
 - STOPP Rassismus – Nordwestschweizer Beratungsstelle gegen Diskriminierung und Rassismus (Stop Racisme – Centre de consultation contre la discrimination et le racisme Suisse nord-occidentale), Johan Göttl
 - Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte (TikK – centre de compétences pour les conflits interculturels), Svenja Witzig, Judith Jordaky
 - Antenne et centre de consultation SOS Racisme/Rassismus de l'association MULTIMONDO, Anne Aufranc, Laura Zingale
 - Anlaufstelle Gemeinsam! gegen Rassismus des Schweizerischen Arbeiterhilfswerk Schaffhausen (SAH SH), (Antenne Unis contre le racisme de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière de Schaffhouse), Barbara Ackermann
 - Konfliktophon (AOZ), Metin Yavuz
 - Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI), Helena Herrera
 - Bureau cantonal vaudois pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), Kanga Zili, Migjen Kajtazi
 - Commission fédérale contre le racisme (CFR), Doris Angst, Kathrin Buchmann
- Graphisme et mise en page : Atelier Bläuer, Berne
- Traductions : Nadine Cuennet Perbellini et Jean-François Cuennet (français)
Sandra Verzasconi Catalano (italien)

Berne, juin 2012

Cette analyse a bénéficié du soutien financier de la « Fondation Perspectives » de Swiss Life, du Service de lutte contre le racisme (SLR) et des Eglises protestantes Bernes – Jura – Soleure.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service de lutte contre le racisme SLR



Reformierte Kirchen
Bern – Jura – Solothurn
Eglises réformées
Berne – Jura – Soleure

Table des matières

	Avant-propos des éditeurs	
	Jürg Schertenleib, président de humanrights.ch	2
	Martine Brunschwig Graf, présidente de la Commission fédérale contre le racisme (CFR)	3
	Résumé	
	Les principaux résultats en bref	4
Partie 1	Introduction	5
	Centres de consultation	6
	Préambule	9
	Le système de documentation et de monitoring (DoSyRa)	10
Partie 2	Analyse des cas traités	11
	1. Les cas en 2011	12
	Prestations offertes par les centres de consultation	13
	2. Description des incidents racistes	
	Personnes venues consulter	14
	Forme de discrimination	15
	Milieu dans lequel est survenu l'incident	16
	Motif de la discrimination	18
	Type de conflit	19
	3. Données concernant les victimes	
	Provenance des victimes	20
	Statut juridique des victimes	21
	Age et sexe des victimes	22
	4. Données concernant les auteurs présumés	23
	5. Cas présentant d'autres motifs	24
Partie 3	Considérations finales	25
	Conclusion des centres de consultation	26
	Conclusion	31
	Glossaire	32

De la défense des droits de l'homme en Suisse

L'an passé, le Réseau de consultations pour les victimes du racisme s'est étendu, tandis que le nombre d'actes de racisme recensés a reculé : peut-on en conclure pour autant que la discrimination raciale perd du terrain en Suisse ? Les expériences des centres de consultation montrent en fait qu'il n'y a pas de raison de baisser la garde. Ces centres estiment en effet que les cas observés ne représentent que la pointe de l'iceberg. Ils rappellent que les victimes ou les personnes de leur entourage doivent parcourir un long chemin personnel avant de s'adresser à l'un des centres, et que ces derniers manquent par ailleurs souvent de ressources pour assurer un suivi qualifié lorsqu'une intervention ou une médiation s'avère nécessaire.

Les quatre rapports annuels publiés à ce jour par le Réseau de consultations pour les victimes du racisme permettent de dégager certaines tendances : les cas de discrimination raciale sont particulièrement nombreux dans le monde du travail et sur le marché du logement. Les exemples rapportés par les centres illustrent cette problématique et nous permettent de prendre la mesure des difficultés. Par ailleurs, nous constatons aussi des tendances positives : les administrations cantonales semblent ainsi prendre davantage conscience des enjeux et il est permis d'espérer que les nouvelles lois cantonales sur l'intégration déploieront des effets positifs. En effet, certaines d'entre elles énoncent expressément comme but la protection contre la discrimination. Quant aux activités d'information, de sensibilisation et de conseil prévues par les nouveaux actes législatifs, elles peuvent aussi avoir un effet préventif. De la sorte, plusieurs initiatives apportent leur pierre à la mosaïque de la prévention du racisme et, par conséquent, de la défense des droits de l'homme en Suisse.

Jürg Schertenleib

Président de humanrights.ch

Transparence et cohérence de l'information : une nécessité pour lutter contre le racisme

Vaut-il la peine de lutter en Suisse contre le racisme? Drôle de question à poser lorsque l'on est toute nouvelle présidente de la Commission fédérale contre le racisme. Mais c'est pourtant une question à laquelle nous devons sans cesse répondre tant le sujet provoque de réactions d'indifférence ou d'incrédulité.

C'est la raison pour laquelle il est primordial de pouvoir offrir, dans notre pays, des lieux où les victimes d'actes de racisme puissent venir s'exprimer sans crainte d'être ignorées ou rejetées. Durant la Semaine internationale contre le racisme de mars 2012, l'intérêt médiatique s'est réveillé et avec lui la question suivante: possédons-nous en Suisse des informations fiables et précises concernant la problématique du racisme?

A cette question, nous devons répondre par la négative. Le présent rapport représente néanmoins un instrument précieux, même si les 156 cas recensés en 2011 ne peuvent prétendre représenter l'entier des actes racistes qui peuvent se produire en Suisse.

Je tiens donc à souligner, au nom de la Commission fédérale contre le racisme, l'importance de ce travail d'écoute de terrain. De nombreux acteurs sont impliqués dans ce travail de consultation, ils le seront encore davantage à l'avenir, compte tenu de la volonté de certains cantons de se doter d'une instance indépendante.

Il est heureux que les autorités politiques prennent conscience du fait que la prévention contre le racisme passe aussi par une meilleure connaissance de la situation actuelle et par le contact et l'assistance aux victimes. Mais cela ne suffira pas. Il faudra aussi développer une volonté d'harmonisation quant aux pratiques de consultation effectuées, à la façon de répertorier les cas et de les analyser. Si nous voulons que la nécessité de lutter contre le racisme soit prise au sérieux et bénéficie du soutien nécessaire, nous devons veiller à la mise en place d'une information transparente et fiable.

La Suisse est un pays fédéraliste et ceci garantit des institutions proches des citoyens. Mais ce fédéralisme n'est utile et vivant que s'il s'inscrit dans une démarche de coopération et de collaboration, entre les collectivités publiques, avec les institutions publiques, parapubliques et privées. Il y a, dans ce domaine, de gros efforts à faire. La lutte contre le racisme mérite que l'on s'efforce d'utiliser au mieux les compétences et les moyens financiers disponibles.

Le travail de conviction, dans ce domaine, ne fait que commencer!

Martine Brunschwig Graf

Présidente de la Commission fédérale contre le racisme (CFR)

Les principaux résultats en bref

Le rapport «Incidents racistes traités dans le cadre de consultations en 2011» est la quatrième analyse suprarégionale de cas de **discrimination raciale*** traités en consultation en Suisse. Il se fonde sur **156 cas** recensés par 10 centres.

Il est frappant de constater, cette année aussi, que les cas annoncés proviennent pour l'essentiel de villes et de localités proches d'un centre de consultation, ce qui laisse entrevoir que les actes de racisme qui échappent à toute statistique sont nettement plus nombreux que ceux qui parviennent à notre connaissance. Force est de conclure qu'en Suisse, ces actes restent pour la plupart dans l'ombre.

Une autre considération d'ordre général est le fait que l'annonce d'un acte reste une épreuve pénible pour les victimes et leurs proches.

- La discrimination raciale se manifeste dans les domaines les plus divers, mais particulièrement dans le monde du travail, sur le marché du logement et dans l'espace public.
- Les incidents de loin les plus nombreux sont des propos racistes.
- Les cas d'abus de pouvoir restent nombreux. Il est fréquent, dans ces incidents, que l'auteur de la discrimination et sa victime se connaissent.
- Dans les cas recensés cette année par les centres de consultation, ce sont les personnes d'origine africaine et les personnes originaires d'Europe centrale qui ont subi le plus souvent une discrimination raciale.
- Les hommes ont été davantage victimes de discrimination raciale que les femmes.

Nous avons enregistré une hausse des cas tombant dans la catégorie «Autres motifs». Les conseillers et conseillères estiment en l'occurrence qu'il ne s'agit pas d'actes de racisme. Ces cas n'apparaissent pas dans les statistiques principales, mais font l'objet d'une rubrique distincte à la fin du rapport.

* Les termes en **vert** sont expliqués dans le glossaire en page 32 et suivantes.

Partie 1 Introduction

Centres de consultation

Les centres de consultation suivants ont alimenté la présente statistique :



Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus (gggfon), (gggfon – Unis contre le racisme et la violence)

Rayon d'intervention : région de Berne et de Berthoud

Le gggfon est un service d'information et de conseils offert par des communes de la région de Berne et de Berthoud. Il conseille des particuliers et des groupes dans le domaine de la violence et du racisme dans l'espace public (gares, discothèques, écoles, etc.). Son offre comprend des entretiens de conseil, des interventions, des ateliers et des cours de formation continue de nature pragmatique, un soutien professionnel pour mener à bien des projets, ainsi que le travail en réseau avec d'autres services spécialisés.



SOS Rassismus Deutschschweiz

Rayon d'intervention : Suisse alémanique

SOS Racisme Suisse alémanique est une association qui s'engage en faveur des droits humains et contre la discrimination raciale. En tant que service d'information et d'orientation vers d'autres services, elle propose des consultations sociales et juridiques aux victimes de discrimination raciale, en particulier aux personnes originaires d'Afrique noire. Elle documente les cas qui lui sont annoncés et en informe l'opinion publique.

STOPP Rassismus

STOPP Rassismus – Nordwestschweizer Beratungsstelle gegen Diskriminierung und Rassismus (Stop Racisme – Centre de consultation contre la discrimination et le racisme Suisse nord-occidentale)

*Rayon d'intervention : cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne,
de Bâle-Ville et de Soleure*

Stop Racisme est un centre de consultation actif dans les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, d'Argovie et de Soleure. Il s'adresse aux victimes de discrimination raciale ainsi qu'aux personnes en quête de conseils au sujet de cette problématique. Ce centre informe ses usagers des démarches, notamment juridiques, à entreprendre en cas d'agression raciste. Il soutient aussi les victimes de racisme et les accompagne sur la voie décidée en commun. En outre, il documente les incidents racistes qui sont portés à sa connaissance.



Kompetenzzentrum für interkulturelle Konflikte (TikK)

Rayon d'intervention : Suisse alémanique

Le TiKK est un service de consultation et de compétences spécialisé dans les conflits interculturels, la violence et la discrimination raciale. Il offre des conseils compétents aux particuliers comme aux professionnels, ainsi qu'une aide directe sur le terrain en cas de besoin. Il intervient aussi comme médiateur et dispense une assistance immédiate sur place. De plus, il aide des communes et des organisations à réaliser des projets et des formations continues dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre le racisme. Le TiKK est actif en Suisse alémanique. Il est l'organe d'une association neutre d'utilité publique, la Verein Taskforce interkulturelle Konflikte TikK



Antenne et centre de consultation SOS Racisme/Rassismus de l'association MULTIMONDO

Rayon d'intervention : région de Bienne, Seeland et Suisse romande voisine

MULTIMONDO est le centre d'intégration multiculturel de Bienne et environs. Ses activités sont axées sur la rencontre, la formation et les consultations. L'Antenne et centre de consultation bilingue contre le racisme, autre prestation de MULTIMONDO, s'adresse à toutes les personnes ayant besoin de conseils (victimes, proches et amis des victimes, témoins, personnes intéressées) et aux spécialistes de la région de Bienne. Son offre comprend des consultations données sur place, par téléphone et par écrit, l'aiguillage des requérants vers les services voulus et des consultations juridiques en allemand et en français.



Antenne Unis contre le racisme de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière de Schaffhouse

Rayon d'intervention : canton de Schaffhouse

L'antenne Unis contre le racisme de Schaffhouse conseille et accompagne les victimes de discrimination xénophobe ou raciale. Elle travaille en étroite collaboration avec le Centre de consultation juridique pour les questions relevant de l'asile et des étrangers (Rechtsberatungsstelle für Asyl- und Ausländerfragen) et avec l'organe d'interprétariat communautaire DERMAN, qui propose aussi des services de médiation et d'accompagnement familial pour les familles de migrants. L'antenne organise à l'intention de spécialistes des cours de formation

continue sur la discrimination raciale. Unis contre le racisme est un organe de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière de Schaffhouse.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale contre le racisme CFR

Commission fédérale contre le racisme (CFR)

Rayon d'intervention : Suisse

La CFR est la seule commission extra-parlementaire active dans le domaine des droits humains qui a également reçu un mandat de conseil auprès des particuliers. Elle assume cette tâche parallèlement à ses activités d'analyse et d'action politique. Une à deux demandes de personnes privées lui parviennent chaque jour, de l'ensemble du pays. Plus de la moitié d'entre elles ne nécessitent qu'un simple renseignement et ne concernent pas des cas conflictuels. Les usagers faisant état d'un incident conflictuel ou relevant de la discrimination sont souvent en quête de renseignements juridiques. Si le racisme n'est pas le trait caractéristique du problème relaté, la CFR oriente la personne vers d'autres services spécialisés. Dans certains cas, en particulier lorsque des institutions étatiques sont impliquées, elle intervient aussi directement.

Konfliktophon

044 415 66 66

Konfliktophon

Rayon d'intervention : ville de Zurich

Konfliktophon est un service de consultation auquel peuvent s'adresser tant des autochtones que des migrants lorsqu'ils rencontrent des problèmes et des conflits interculturels dans

des domaines tels que la famille, le couple, le logement et le voisinage, le travail, l'école ou encore l'espace public. Les prestations de Konfliktophon comprennent un conseil téléphonique immédiat et, si le besoin s'en fait sentir, des entretiens personnels ou des médiations sur place. Les conseils dispensés visent tant à trouver une solution à un conflit concret qu'à déployer un effet préventif. Le Konfliktophon s'adresse aussi expressément aux personnes qui se sentent victimes d'une discrimination ou d'un acte à caractère xénophobe ou raciste.



Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

Rayon d'intervention : ville de Lausanne

Le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) est le centre de compétences de la Ville de Lausanne dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme. Membre de la Coalition européenne contre le racisme, la ville de Lausanne a développé un programme d'actions concret contre le racisme. Il comprend la sensibilisation et l'information de la population, la mise en œuvre de pratiques équitables, l'accueil et soutien en cas de situation à caractère raciste et l'évaluation des discriminations dans l'espace urbain. Plateforme d'information, le BLI est l'interlocuteur privilégié des personnes immigrées, des citoyennes et citoyens, des associations, des institutions ainsi que des autorités. Il offre des prestations gratuites en cas de situation ou de conflit liés au racisme : conseils juridiques, médiation, évaluation des discriminations, formations et soutien à des projets associatifs. Sa permanence est ouverte trois après-midi par semaine (mardi, mercredi, vendredi) ou sur rendez-vous.



Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Rayon d'intervention : canton de Vaud

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) est rattaché au Département de l'intérieur. Il travaille sous la responsabilité de la Déléguée à l'intégration des étrangers et la

prévention du racisme. La prévention du racisme et la compréhension interreligieuse font partie des lignes directrices de la politique cantonale qui sont fixées dans les « Priorités 2009-2011 du Conseil d'État de Vaud en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme ». Comme centre de compétence cantonal spécialisé, le BCI offre des informations et orientations, mise en réseau, conseil et soutien aux associations et aux institutions pour des projets d'intégration et de prévention du racisme. Dans le cadre des consultations, le BCI fournit des informations, des conseils sur la problématique de discrimination raciale et oriente les usagers/ères vers les services spécialisés si nécessaire.

Après 2008, 2009 et 2010, voici le quatrième tour d'horizon des « Incidents racistes traités dans le cadre de consultations » publié par le Réseau de consultations pour les victimes du racisme. S'il reste une œuvre de pionniers, ce rapport ne cesse néanmoins de s'améliorer et de s'étoffer. Pour 2011, il comprend ainsi les données de dix centres de consultation, qui desservent les régions de Zurich, Berne, Nord-ouest et Nord-est de la Suisse, Vaud, Lausanne et Bienne. En 2011, l'antenne Konfliktophon de l'AOZ et les bureaux vaudois et lausannois de l'intégration ont en effet adhéré au Réseau.

Ces prochaines années, le rapport inclura les données de services de consultation supplémentaires. A moyen terme, le Réseau de centres de consultation constituera ainsi un pilier important du monitoring national de la discrimination raciale. Il se veut un complément d'autres inventaires du racisme, comme la « Chronologie der rassistischen Vorfälle in der Schweiz » (Chronologie des actes racistes en Suisse) ou les rapports sur l'antisémitisme de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) et de la Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CICAD) en Suisse romande, qui puisent pour l'essentiel à d'autres sources.

Les données de ce rapport se fondent sur les cas annoncés auprès des dix services de consultation, et dont le caractère raciste a été confirmé par ces derniers. Ce rapport présente donc un instantané de la situation actuelle et n'a aucune prétention d'exhaustivité, puisque le Réseau ne comprend pas tous les organismes auxquels peuvent s'adresser les victimes ou les témoins d'actes de racisme. Par ailleurs, les victimes renoncent souvent, pour de multiples raisons, à se rendre dans un centre de consultation et certaines régions ne disposent pas encore de centre de ce type.

Par rapport à 2009 et 2010, nous constatons un léger recul des cas traités en consultation, en dépit de l'adhésion au Réseau de trois nouveaux centres. Cette circonstance s'explique notamment par le fait que, vu le faible nombre de cas dénoncés, des variations aléatoires d'une année à l'autre sont tout à fait plausibles. Signalons également que l'un des nouveaux membres n'a commencé à fonctionner qu'en cours d'année.

Le système de documentation et de monitoring (DoSyRa)

Le système de documentation et de monitoring (DoSyRa) est une base de données commune. Les centres de consultation qui y participent y enregistrent leurs cas. Les données personnelles sensibles ne sont accessibles que pour le centre qui les fournit. Les autres données se présentent sous forme de profils de cas anonymisés. L'ensemble des profils est collecté puis analysé dans le présent rapport.

Les données correspondent au vécu, aux impressions et aux appréciations des victimes et des spécialistes des centres de consultation. Lors de l'enregistrement, le récit des faits est traduit en caractéristiques analytiques. Ces caractéristiques ont été définies en commun par les professionnels participant au projet. Elles sont constamment affinées.

Une fois que les centres de consultation ont enregistré tous les cas qui leur ont été annoncés, le service de coordination humanrights.ch examine l'ensemble des données afin d'harmoniser d'éventuels éléments trop subjectifs introduits par les conseillers et conseillères. Le but est de parvenir à la plus grande homogénéité possible dans la classification des cas.

Partie 2 Analyse des cas traités

1. Les cas en 2011

De janvier à décembre 2011, les dix centres de consultation ont répertorié 231 cas. Dans 75 d'entre eux, les conseillers et conseillères n'ont pas pu confirmer le caractère raciste ressenti par les personnes venues chercher conseil. Ces 75 cas sont traités dans un chapitre distinct (voir page 24). La partie principale du présent rapport se fonde sur les **156 cas** qui, selon les centres de consultation, relevaient effectivement de la discrimination raciale.

Les clients et les clientes s'adressent à un centre de consultation spécialisé pour des raisons très diverses : résoudre un problème, poser des questions, mais aussi émettre des critiques envers l'action des organismes de lutte contre le racisme. Ils sont tous pris au sérieux, et leur cas est minutieusement étudié. Il leur est parfois conseillé de chercher une aide professionnelle auprès d'autres centres spécialisés, de la police, d'avocats ou encore de psychologues.

Il est frappant de constater que, en 2011 aussi, de nombreux cas ont été annoncés par des témoins, des parents, des tiers ou des institutions, ce qui peut être interprété comme une sensibilisation croissante du public. Quant aux incidents, ils vont du **racisme** subtil ordinaire aux blessures corporelles. On constate en outre qu'une part considérable des incidents traités sont associés à une forme latente et vague de **xénophobie** ou d'**intolérance**, à la couleur de la peau ou aux pratiques culturelles différentes ou supposées telles de personnes appartenant à diverses minorités.

Prestations offertes par les centres de consultation

Les personnes venues chercher conseil ont bénéficié de diverses prestations allant du simple conseil aux interventions d'une certaine ampleur, en passant par des consultations juridiques complexes. Le nombre de prestations offertes (254) est sensiblement égal à celui de 2010, mais on constate que les centres ont moins souvent orienté leurs clients et clientes vers d'autres services. De même, ils ont fourni moins de renseignements simples, alors que le nombre de conseils psychosociaux, de médiations et d'interventions a nettement progressé.

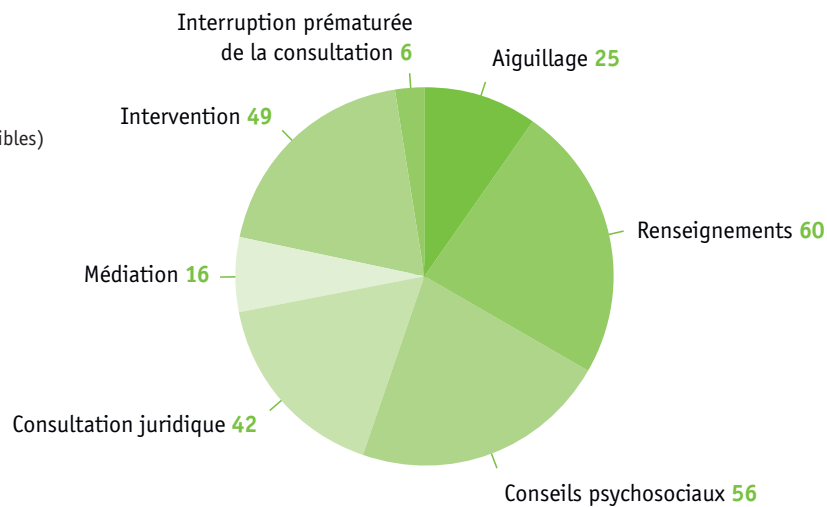
L'utilisation accrue de certaines prestations indique que les consultations sont, de façon générale, plus complexes et occasionnent davantage de travail. Par ailleurs, le budget et le personnel limités dont disposent les centres de consultation les empêchent toujours de réaliser davantage d'interventions ou de médiations, surtout dans les cas où il serait nécessaire et judicieux d'accompagner les victimes pendant une longue période.

Les conseillères et conseillers sont souvent amenés à fournir plusieurs prestations par cas. Ainsi, ils doivent parfois donner des renseignements juridiques avant d'entreprendre une médiation.

Figure 1

Prestations des centres de consultation

N = 254 (plusieurs réponses possibles)



2. Description des incidents racistes

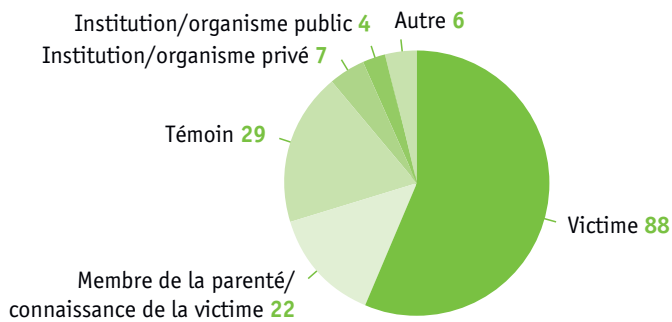
Personnes venues consulter

Dans un peu plus de la moitié des cas, comme en 2009 et en 2010, ce sont les victimes qui ont annoncé l'incident raciste aux centres de consultation. Et comme lors des deux années précédentes, de nombreux témoins d'un incident, ainsi que des proches ou des connaissances de la victime, sont également venus rapporter un cas.

Figure 2

Premier contact

N = 156

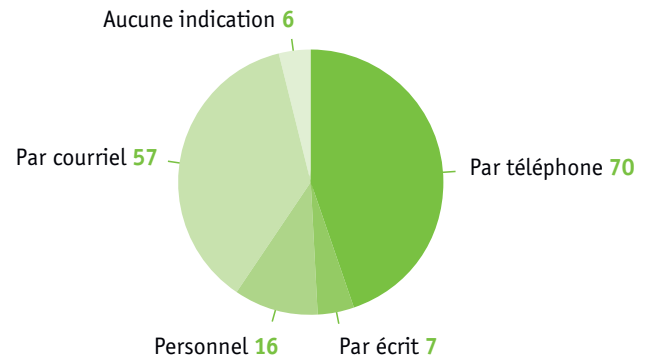


En Suisse alémanique, les proches, connaissances et témoins ayant annoncé un cas sont très souvent des femmes et des hommes suisses alémaniques, alors que ce sont en grande majorité des victimes qui se sont adressées aux centres de consultations romands. Cela montre que ces jeunes structures ont su toucher directement les personnes concernées au premier degré. Il faudra probablement encore un certain temps pour que des tiers viennent mettre leurs prestations à contribution.

Figure 3

Prise de contact

N = 156



Forme de discrimination

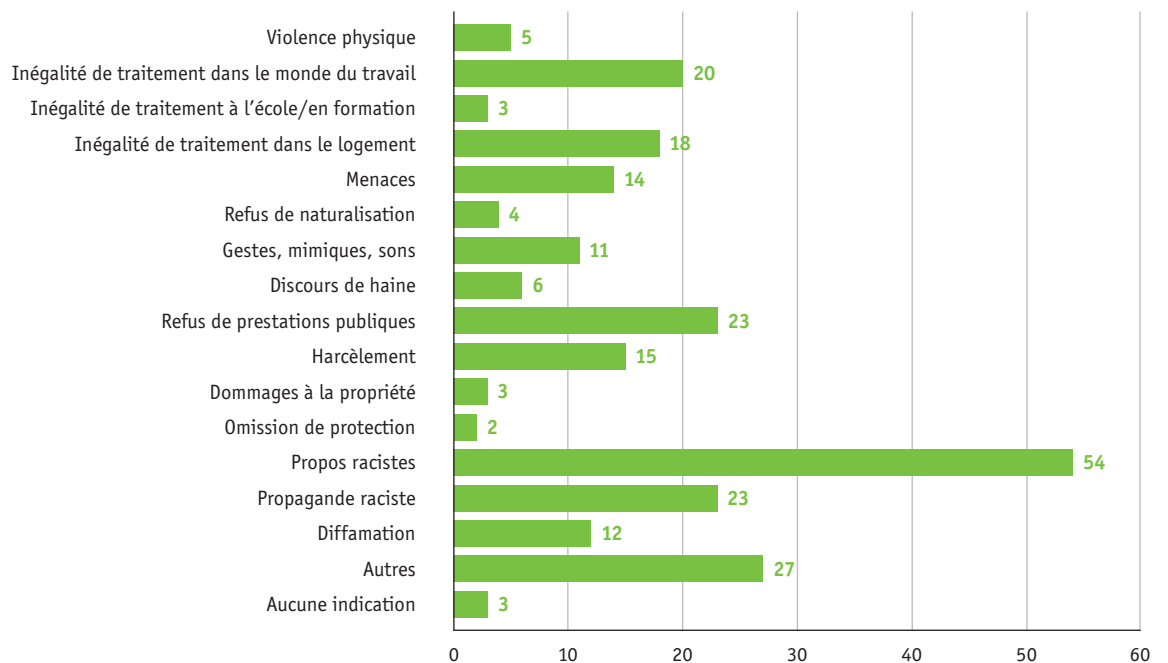
Comme l'an passé, les propos racistes (54) sont l'incident le plus souvent enregistré. Ils s'adressent presque deux fois plus souvent à des femmes qu'à des hommes, et plus d'un tiers de celles-ci proviennent d'un pays subsaharien. Un quart des incidents recensés ont eu lieu en public. Les centres ont observé un recul des incidents racistes graves, puisqu'ils ont enregistré

moins de cas de violence physique et aucun incendie ni coup de feu. En revanche, ils ont répertorié une augmentation notable des inégalités de traitement dans le monde du travail et sur le marché du logement, de la propagande raciste et des refus de prestations publiques. Dans ces cas, les deux tiers des victimes étaient des hommes.

Figure 4

Forme de discrimination

N = 243 (plusieurs réponses possibles)



Exemple de propos racistes (aggravés par des menaces) :

Six jeunes insultent, menacent et couvrent de crachats une jeune femme, la traitant plusieurs fois de « sale youpine ».

Exemple de propagande raciste :

Un office fédéral reçoit un recours administratif couvert de termes et d'emblèmes nazis. Une plainte est déposée contre l'auteur de la lettre.

Milieu dans lequel est survenu l'incident

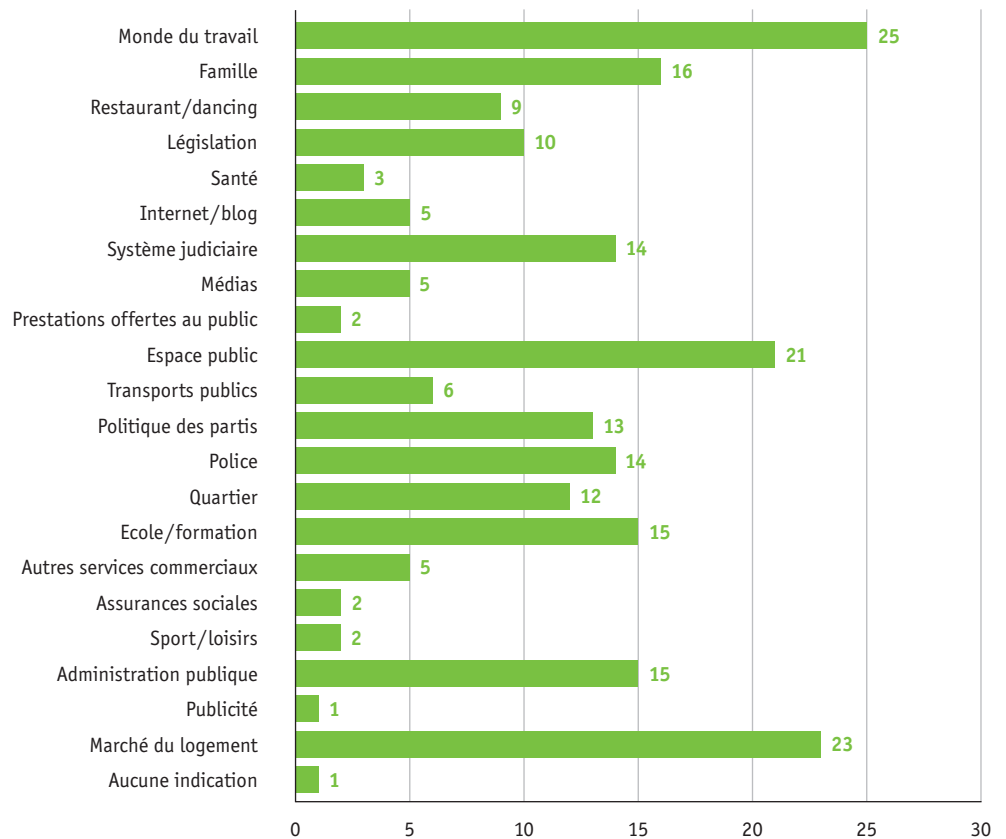
En 2011, des discriminations ont été annoncées dans tous les milieux, sauf dans celui des institutions religieuses. La nouvelle catégorie « Politique des partis » a enregistré 13 cas, tous en rapport avec la propagande raciste. Tant les personnes venues chercher conseil que les conseillers et conseillères ont estimé que dix de ces incidents relevaient de la xénophobie. De nombreux incidents se sont de nouveau produits dans le

monde du travail (25), le marché du logement (23, soit 10 de plus qu'en 2010) et l'espace public (21). La majorité des cas relevant du travail et du logement concernait le secteur privé. Dans chacun de ces deux domaines, les spécialistes des centres ont estimé que 12 cas devaient être considérés comme l'expression de la xénophobie ambiante. Des 21 cas survenus dans l'espace public, 19 constituaient une **discrimination directe**,

Figure 5

Milieu dans lequel est survenu l'incident

N = 219 (plusieurs réponses possibles)



qui s'est concrétisée à douze reprises dans des propos hostiles. Le nombre d'incidents impliquant la police a reculé (14), tout comme ceux relevant des médias, qui passent de 11 à 5 cas.

Exemple tiré du marché du logement :

Un client rapporte que des proches (un couple, elle Camerounaise, lui Suisse) ont reçu d'une régie immobilière une réponse négative à une demande de logement. La lettre précise que le logement ne leur est pas loué, en raison « des difficultés inévitables en matière d'odeur ». Les personnes concernées se sont senties blessées par ces propos, d'autant plus que ceux-ci se référaient à leur odeur corporelle prétendument désagréable, et non pas aux effluves de cuisine. Bien que deux consultations juridiques concluent qu'une procédure en justice est possible, les victimes demandent que le litige soit résolu par médiation. Durant l'entretien, la régie immobilière prend acte de l'acte discriminatoire, mais refuse d'entendre raison ou de présenter ses excuses.

Exemple tiré de la politique des partis :

Plusieurs personnes se sont senties attaquées par la campagne politique d'un parti ultra-minoritaire qui aimerait proscrire le Coran. Le texte qui accompagne l'initiative était en effet émaillé de propos racistes.

Motif de la discrimination

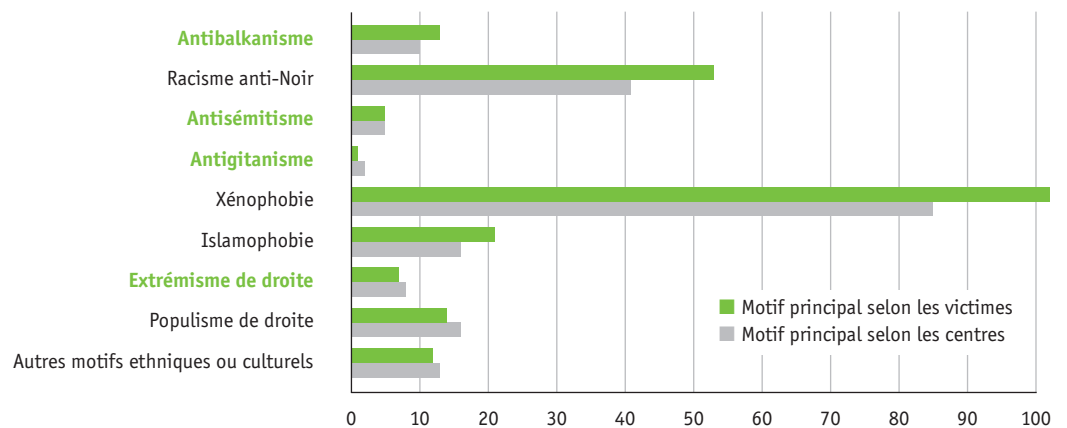
Il n'est pas rare que plusieurs motifs soient à l'origine d'un seul acte raciste. En 2011, les victimes ont très souvent indiqué la xénophobie comme motif de la discrimination (102 fois), une hausse corroborée dans 85 cas par les conseillers et conseillères. Ceux-ci ont par ailleurs constaté moins de cas de **racisme anti-Noir** que les victimes (41 contre 53), estimant en l'occurrence que la discrimination subie reposait sur une autre

raison. Dans presque tous les cas, les victimes du racisme anti-Noir sont des hommes. En 2011, les spécialistes des centres de consultation ont traité un peu moins de cas d'**islamophobie** qu'en 2010. Par contre, tant les victimes que les employé-e-s des centres ont rapporté près de deux fois plus de cas de **populisme de droite** que lors de l'année précédente.

Figure 6

Motif de la discrimination

N = 228 (plusieurs réponses possibles)



Exemple de discrimination fondée sur le populisme de droite, teintée aussi de racisme anti-Noir :

Après avoir reçu un tract des Démocrates suisses, plusieurs client-e-s viennent demander conseil. Ce tract est un questionnaire dans lequel la réponse qui correspond à l'énoncé « C'est aussi préférable pour eux de rester sur leur continent » est le terme « Nègres ».

Exemple d'un cas de racisme anti-Noir :

Un client pique-nique au bord du lac avec sa famille. Lorsque sa femme, une Suisse, quitte brièvement l'emplacement pour aller chercher davantage de nourriture dans la voiture, la police le somme de quitter l'endroit sous prétexte qu'il menacerait l'ordre public.

Type de conflit

Ce chapitre fournit des indications sur le cadre structurel dans lequel les incidents signalés se sont produits. Dans la plupart des cas, les conseillers et conseillères ont pu clairement identifier ce cadre.

- Des **représentant-e-s des pouvoirs publics** sont-ils partie prenante? La réponse est négative dans 89 cas et positive dans 56 autres. Dans les situations où ils étaient impliqués, les représentant-e-s des pouvoirs publics se sont rendus coupables dans 32 cas d'une discrimination directe et ont abusé 43 fois de leur pouvoir.
- Les conseillers et conseillères ont estimé être en présence d'une **discrimination directe** dans 96 cas, dont plus de la moitié dans des situations de type interpersonnel. Quant à la **discrimination indirecte**, elle est bien moins souvent signalée (42 fois).
- Un facteur structurel sous-tendait la discrimination dans 56 cas, contre 78 cas où l'incident était davantage de type **interpersonnel**.
- Dans deux incidents sur trois pour lesquels les centres ont fourni des indications sur la relation de pouvoir, les auteurs présumés ont profité de leur position (82 cas). Dans 47 cas par contre, aucun abus de pouvoir n'a été signalé.

Exemple de discrimination fondée sur l'antigitanisme :

Le témoin, une femme, fait la queue dans un restaurant à l'emporter et voit entrer une jeune Gitane. Celle-ci mendie occasionnellement dans la rue, mais sa qualité de cliente ne fait aucun doute en l'occurrence : elle attend son tour, argent à la main. L'employée lui indique qu'on ne sert pas les Gitans et lui ordonne de quitter le local. Le témoin s'indigne et propose de payer la consommation de la jeune femme. L'employée lui réplique qu'elle ne la servirait pas non plus si elle achetait quelque chose pour l'autre femme.

Exemple de discrimination fondée sur le port du foulard :

La cliente se plaint qu'elle rencontre des difficultés à déménager dans un appartement plus grand, administré par la même gérance, parce qu'elle porte un foulard. Lorsqu'elle a téléphoné à la gérance, on lui en effet a demandé si elle portait toujours le foulard.

Racisme à l'encontre d'employé-e-s d'origine africaine :

Dans un EMS, de graves conflits éclatent entre des employé-e-s d'origine africaine et leurs collègues, d'une part, et, entre ces mêmes employé-e-s et les responsables de l'équipe, d'autre part. Le personnel d'origine africaine est ridiculisé, traité de façon indigne et marginalisé. Plusieurs collaborateurs sont congédiés et il faut l'intervention d'un syndicat pour mettre fin à la vague de licenciement. Le litige est en suspens aux Prud'hommes.

3. Données concernant les victimes

Provenance des victimes

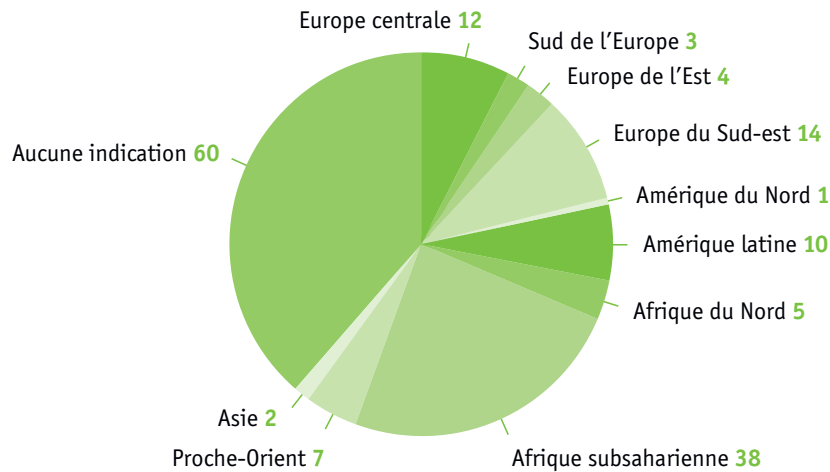
Comme en 2010, de nombreux cas ont été annoncés par des tiers. Cette circonstance, ajoutée à la volonté de certaines personnes de rester anonymes, explique la proportion relativement élevée de cas – soixante – pour lesquels la provenance de la victime n'est pas connue. Les victimes de discrimination raciale sont souvent d'origine européenne, ce qui n'a rien de très surprenant puisque la grande majorité de la population étrangère résidant en Suisse vient des pays de l'Union euro-

péenne, des Balkans et de la Turquie. Il est par contre symptomatique que les individus provenant d'Afrique subsaharienne y soient si fortement représentés (38 cas). Une observation plus détaillée montre que dans 18 de ces 38 incidents, la victime d'origine africaine a été confrontée à des propos racistes. On peut en conclure que les personnes de couleur sont fortement discriminées.

Figure 7

Provenance des victimes

N = 156



Statut juridique des victimes

Pour 79 incidents, soit dans la moitié des cas environ, les victimes ont indiqué de quel type d'autorisation de séjour ou d'établissement elles sont en possession. Ce n'est pourtant souvent pas sur le statut juridique, mais bien sur la provenance étrangère – ou supposée telle – que se fonde l'inégalité de traitement. Ainsi, il est souvent arrivé que des détenteurs de passeports suisses, dont on avait présumé qu'ils étaient étrangers ou qu'ils avaient un autre type de statut, aient été victimes d'actes racistes.

Comme les années passées, les détenteurs d'un passeport suisse ou d'une autorisation d'établissement (permis C) ou de séjour (permis B) s'adressent plus naturellement à un centre de consultation que les réfugiés, les requérants d'asile ou les personnes bénéficiant d'une admission provisoire. Il s'agit d'individus résidant en Suisse depuis longtemps, ou qui y sont nés.

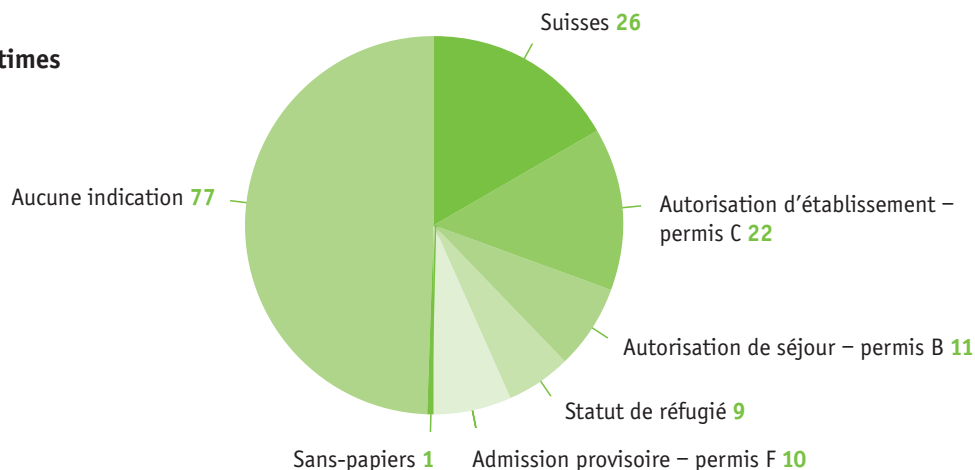
Ces personnes disposent d'un important réseau de relations sociales sur place, sur lequel elles peuvent compter en cas de besoin. En général, elles savent mieux réagir en cas de discrimination, et annoncent plus facilement un incident à un centre de consultation qu'un immigré récemment arrivé, encore peu intégré et maîtrisant mal la langue locale. Le fait que des personnes au statut précaire cherchent moins souvent conseil ne signifie certainement pas qu'elles sont moins victimes de discrimination, mais qu'elles ont moins facilement accès aux services de consultation et que leur situation critique les contraint à se fixer d'autres priorités.

L'analyse tant de la provenance des victimes que de leur statut juridique montre que les individus résidant en Suisse ne sont pas à l'abri du racisme, quels que soient leur nationalité, leur statut juridique et leur provenance.

Figure 8

Statut juridique des victimes

N = 156



Exemple d'une discrimination en raison du statut juridique :

Un client veut se rendre dans une discothèque avec des amis italiens, mais le videur ne laisse pas entrer ces derniers. Il dit obéir aux ordres de son chef, qui ne veut accepter dans son établissement que des détenteurs de passeport suisse ou – à la rigueur – de permis C.

Age et sexe des victimes

La grande majorité des personnes venues consulter a plus de 25 ans. Une majorité moins nette est de sexe masculin.

Exemple d'incident impliquant un enfant :

Lorsque l'enseignant du fils de Madame Y ordonne à ses élèves d'entrer en classe, quelques enfants ne réagissent pas aussi rapidement qu'il l'aurait souhaité. S'adressant au fils de la cliente, âgé de 11 ans, il demande d'un ton hargneux : « Tu te crois en Turquie, pour traîner comme ça ? » Madame Y remarque en outre de nombreuses blagues dénigrantes pour les musulmans sur les murs de la salle de classe et en parle à la direction de l'école. Elle raconte également ce qui est arrivé à son fils, fait part de ses observations et exprime sa préoccupation. L'école prend le problème très au sérieux.

Exemple d'incident impliquant une femme :

Lors de la remise d'un appartement, le bailleur se fait insultant. Il affirme que l'appartement est crasseux, mais que cela ne l'étonne pas étant donné l'origine de la locataire. Il promet de faire en sorte qu'elle doive nettoyer. Dans ce cas, la cliente se sent également victime de sexisme.

4. Données concernant les auteurs présumés

Les centres de consultation reçoivent peu d'informations sur les auteurs de discrimination raciale. Durant l'année 2011, victimes, témoins et proches ont fourni dans 15 cas seulement des données sur les auteurs présumés.

Une grande majorité des auteurs présumés provient d'Europe centrale, et 9 d'entre eux sont suisses. Toujours dans le groupe des auteurs présumés, les hommes sont deux fois plus représentés que les femmes. On y compte 4 jeunes, tandis que le nombre de personnes âgées a diminué par rapport à 2010. Onze parlent la langue locale (l'allemand en l'occurrence).

Deux exemples d'incidents pour lesquels on dispose de données sur les auteurs présumés :

Madame X reçoit un courriel à contenu raciste qu'une ancienne collègue a envoyé à tout son carnet d'adresses électronique. Les Noirs y sont traités de chiens, de fainéants et de chômeurs. On prétend qu'ils ne savent pas l'allemand, que leur origine est douteuse et qu'ils profitent des services sociaux. Madame X se renseigne sur l'aspect juridique de l'affaire. Elle cherche ensuite à faire entendre raison à l'expéditrice du message, mais sans succès. Elle dépose alors plainte pénale pour infraction à la norme pénale contre le racisme. Les autorités judiciaires entrent en matière. Le tribunal n'a pas encore rendu son jugement.

Une cliente, convertie au judaïsme, se sent agressée et discriminée par son beau-père. Celui-ci parle très souvent d'elle et de la communauté juive de manière dénigrante et irrespectueuse. Les autres membres de la famille ne la soutiennent pas. Ils se limitent dans ces occasions à garder un silence gêné. Au cours de la consultation, la cliente décide de chercher également de l'aide auprès d'un thérapeute et d'écrire une lettre à sa belle-famille. Elle fait savoir par la suite qu'elle se sent mieux, plus sereine et plus forte.

5. Cas présentant d'autres motifs

Dans 75 cas, le personnel des centres de consultation a estimé qu'il n'était pas en présence d'actes racistes à proprement parler. Cette catégorie enregistre une augmentation constante, puisqu'elle comptait 52 cas en 2010 et seulement 35 en 2009.

Les personnes venues consulter considéraient toutefois avoir subi une discrimination raciale. Leur persistance à estimer avoir été victimes de discrimination raciale peut être attribuée aux actes discriminatoires qu'elles ont subis par le passé, à une foule d'autres problèmes, mais aussi à une forte susceptibilité à cette thématique. Puisqu'une consultation a eu lieu et que les centres de consultation y ont consacré du temps, nous faisons ci-après une analyse concise de ces cas. Ces clients ont la plupart du temps eu l'impression d'avoir eu à faire à de la xénophobie (57 cas), à du racisme anti-Noir (13), à de l'isla-

mophobie (8) ou à de l'antibalkanisme (8). Dans huit autres cas, ils ont estimé avoir été victimes par exemple de racisme religieux ou de racisme contre les personnes blondes. Ces cas se sont eux aussi produits dans les milieux les plus divers. 21 annonces concernaient le monde du travail, 18 l'administration et 13 la justice. Ces personnes considéraient avoir subi un refus de prestations publiques (12), une inégalité de traitement dans le monde du travail (10) et, toujours plus souvent (28), une forme de discrimination qu'elles n'ont pas su définir précisément.

Nous avons fréquemment aiguillé ces clients vers des services spécialisés. Des consultations psychologiques leur ont parfois été proposées.

Partie 3 Considérations finales

Conclusion des centres de consultation

Les centres de consultation s'expriment ici, dans leur optique, sur l'évolution enregistrée en 2011.

gggfon – Unis contre le racisme et la violence

Comme les années passées, les incidents rapportés en 2011 au gggfon ont eu lieu dans divers domaines. Il s'est agi dans la majorité des cas de propos racistes, parfois associés à de la violence physique. Les personnes qui se sont adressées au gggfon sont en majorité bien intégrées ; elles sont capables de s'exprimer en allemand, ou ont une connaissance qui a pris contact avec nous pour elles. Les annonces de cas de discrimination raciale de la part des autorités ont augmenté par rapport à l'année précédente. Nous constatons que les contrôles d'identité, en particulier, engendrent fréquemment des situations dans lesquelles les personnes contrôlées se sentent discriminées. Ce sont ici surtout des hommes de couleur qui sont concernés. Notre expérience nous a montré qu'une bonne partie de ces conflits pourrait être évitée en menant un travail d'information constructif auprès des deux parties. Comme par le passé, on nous a rapporté plusieurs refus d'entrée dans les discothèques, la plupart du temps, encore une fois, à des hommes d'origines diverses. Le feuillet informatif élaboré avec la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et la police du commerce de la ville de Berne a cependant facilité nos interventions. Nous avons pu faire connaître cette publication aux bars et clubs ayant eu des pratiques discriminatoires. Nous avons de plus informé la police du commerce de chaque incident raciste, ce qui s'est révélé une stratégie efficace. Par ailleurs, il est arrivé que nous ne portions pas le même jugement que les victimes sur le cas rapporté, en raison notamment d'une autre version des faits fournie par l'auteur présumé ou de l'existence de malentendus manifestes. Dans un nombre très limité de cas, nous avons recommandé à la victime d'engager une procédure judiciaire. La plupart du temps par contre, le manque de preuve laissait peu de chances d'obtenir gain de cause devant un tribunal. Nous avons cependant constaté que d'autres modes d'intervention ont abouti à des résultats satisfaisants pour les victimes.

SOS Racisme Suisse alémanique

Les principales activités de l'antenne SOS Racisme Suisse alémanique sont les consultations psychologiques et juridiques et l'aiguillage des clients vers d'autres organisations. L'accent est mis sur l'information. L'aiguillage, une tâche importante, se fait au sein d'un dense réseau d'organisations publiques et privées actives dans le domaine des droits de l'homme. Nous orientons ainsi souvent nos clients vers d'autres entités telles que TikK, SOS Racisme Lausanne, MULTIMONDO ou encore la CFR, afin qu'ils puissent bénéficier des meilleurs conseils possible. Une grande partie de notre clientèle se rend directement dans nos bureaux, mais nous constatons aussi une augmentation, par rapport aux années 2009 et 2010, du nombre de personnes qui nous contactent par courrier électronique ou par téléphone.

Les cas de discrimination raciale enregistrés reflètent tous les domaines de la vie. Chacun de nous peut en effet être victime de racisme, et cette constatation devrait nous sensibiliser à cette problématique. Les consultations à proprement parler durent une heure en moyenne, et plusieurs rencontres sont parfois nécessaires pour traiter un cas. L'idée est d'aider le client à trouver lui-même une solution.

Une partie des clients ne consulte pas pour des incidents racistes, mais pour résoudre des problèmes d'autorisations de séjour qui dépendent du droit en matière d'asile et du droit des étrangers en vigueur en Suisse. En 2011, les incidents racistes qui nous ont été annoncés sont survenus principalement dans les domaines de la violence institutionnelle, des rapports avec les autorités et de la violence interpersonnelle. En règle générale, les clients se sont adressés à nous en espérant recevoir des renseignements, un soutien psychosocial ou des conseils juridiques. La plupart des victimes et des auteurs présumés sont des hommes. Presque toutes les personnes venues consulter proviennent d'Afrique Noire (Congo et Afrique de l'Ouest surtout).

Stop Racisme Suisse nord-occidentale – Service de consultation contre la discrimination et le racisme

Une grande partie des personnes qui se sont adressées en 2011 à Stop Racisme Suisse nord-occidentale ont rapporté des cas de discrimination par les autorités ou sur les marchés du logement et du travail, des domaines présentant souvent une relation de pouvoir dont il est facile d'abuser. Le manque de preuves et les lacunes du droit civil rendent la recherche de solution ardue. Dans les incidents impliquant des autorités, il n'est pas toujours possible de déterminer avec certitude s'il s'est effectivement agi de discrimination ou pas. Là aussi cependant, les clients ont affirmé avoir tiré profit de la consultation, ne serait-ce que parce que leur problème a été pris au sérieux. En 2011, nous avons à plusieurs reprises eu l'occasion de présenter notre service à des organisations d'immigrés et d'écouter leurs expériences; la majorité des personnes présentes affirmait avoir déjà été victime de discrimination raciale. Nous en concluons que de nombreux incidents racistes échappent à nos statistiques. Les personnes ne maîtrisant pas bien la langue locale ou ne pouvant compter sur l'aide de proches ou de connaissances ne sont pas au courant de nos prestations ou ne viennent pas consulter par crainte de représailles notamment. Nous comptons par conséquent prendre contact de manière plus systématique avec les organisations de migrants en 2012 afin de leur présenter nos prestations.

Tikk – Centre de compétence pour les conflits interculturels

Comme les années précédentes, les personnes qui se sont adressées à nous l'ont fait pour des motifs très divers. Nous avons fourni des prestations allant, selon les cas et les besoins, d'une consultation téléphonique d'une demi-heure à une prise en charge de plusieurs heures s'étendant sur un certain laps de temps. Les milieux dans lesquels sont survenus les incidents annoncés indiquent qu'aucun domaine central de notre vie n'est à l'abri de la discrimination raciale. Le nombre limité de cas enregistrés ne nous permet cependant pas de tirer des conclusions chiffrées, ni de dégager des tendances.

Les cas répertoriés en 2011 par notre service ont nettement diminué par rapport à la moyenne des dernières années, sans que nous puissions déterminer avec certitude la raison de cette évolution. Il se peut que les victimes se soient tournées vers d'autres organisations, ou que cette diminution soit purement aléatoire. L'hypothèse d'un recul du nombre d'incidents racistes par rapport à l'année précédente nous semble peu plausible.

Le TikK estime qu'il devra chercher à mieux faire connaître son offre de prestations et les modalités de celles-ci. Il ne faut en effet pas que le fait qu'une victime reçoive ou non l'aide dont elle a besoin dépende du hasard.

Antenne et centre de consultation SOS Racisme/Rassismus de MULTIMONDO

Le projet d'antenne et de centre de consultation bilingue (français et allemand) SOS Racisme de MULTIMONDO a été officiellement lancé au début 2010 et se poursuivra jusqu'à fin 2012, l'objectif étant que MULTIMONDO reprenne par la suite cette activité parmi ses prestations habituelles.

Durant cette deuxième année d'activité, nous avons pu offrir des consultations –parfois longues et délicates – dans les domaines du monde du travail, du marché du logement et de l'espace public notamment. Pour assurer une réponse optimale aux besoins très hétérogènes de notre clientèle, nous avons davantage travaillé en réseau, notamment au sein du Réseau de consultations pour les victimes du racisme. Les prestations de SOS Racisme/Rassismus ont été de diverses natures: elles ont couvert un large spectre allant de l'information au suivi des actions en justice, en passant par le conseil, l'aiguillage, la médiation et les consultations de longue durée. Nous avons également été plus actifs que l'année précédente dans les domaines de la sensibilisation et la formation (formation continue sur demande, séances d'information, campagne de cartes postales).

Nous avons observé que les trois quarts des personnes entrent en contact avec nous par courrier électronique. Il reste difficile, surtout après une expérience de discrimination raciale, de prendre contact personnellement, sans intermé-

diaire technique. Chose étonnante pour une année électorale, le nombre d'annonces concernant des affiches politiques a diminué par rapport à 2010. Quant aux personnes venues consulter, elles possèdent pour la moitié d'entre elles une autorisation d'établissement (permis C) ou un passeport suisse. Cela confirme notre hypothèse: les personnes bien intégrées, qui sont suisses depuis longtemps ou l'ont toujours été, sont plus susceptibles de venir consulter que les autres. Elles ont plus de possibilités de se défendre d'une éventuelle injustice et savent où chercher de l'aide. De plus, la langue ne constitue plus une barrière pour elles, ou du moins pas une barrière insurmontable. Le nombre de cas qui, de l'avis du conseiller ou de la conseillère, ne relèvent pas de la discrimination raciale est resté relativement élevé.

Antenne Unis contre le racisme de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière de Schaffhouse (OSEO SH)

L'antenne Unis contre le racisme de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière de Schaffhouse (OSEO SH) a été rouverte en 2008. Etant donné que le service de consultation juridique pour requérants d'asile et étrangers, qui jouit d'une très bonne réputation, se trouve sous le même toit que l'OSEO SH, les migrantes-victimes de discrimination raciale s'adressent souvent d'abord à ses juristes. Les cas sérieux sont aussi pris en charge par ce service.

En 2011, l'antenne n'a eu presque aucun cas direct de discrimination à traiter, et elle a reçu moins de plaintes de type général que les années précédentes.

Commission fédérale contre le racisme (CFR)

Comme les années précédentes, les services de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) ont été requis pour des cas survenus dans tous les domaines de la société. Les publicités et déclarations faites dans le cadre de la campagne électorale 2011 n'ont pas fait l'objet de plaintes particulièrement nombreuses. Le domaine du travail, si important dans la vie des individus, enregistre de loin le plus grand nombre de cas. Ce

sont surtout les personnes de couleur ainsi que celles provenant de pays de culture musulmane (les Balkans, la Turquie) qui se sentent discriminées sur le marché du travail. Nous constatons que nos usagers ont toutes sortes de niveaux de formation: tant des ouvriers que des diplômés de hautes écoles s'adressent à la CFR. Les annonces de cas de refus de prestations publiques ont aussi été relativement fréquentes: on recense toujours des refus d'entrée dans les discothèques. Il faut souligner également l'augmentation, par rapport aux années précédentes, des cas de jugements discriminatoires de la part de tribunaux. Ces annonces-là ne concernaient pas seulement des décisions relevant de la norme pénale contre le racisme, mais aussi, et en plus grand nombre, des jugements de droit privé. C'est peut-être l'occasion pour la CFR d'entamer un dialogue avec les autorités judiciaires sur un éventuel travail de sensibilisation.

Konfliktophon

L'association Konfliktophon se définit comme un service de consultation pour les conflits interculturels entre autochtones et migrants ainsi que comme soutien aux victimes de xénophobie et de discrimination raciale. Notre expérience dans le domaine montre qu'il est en général ardu, pour les conseillers et conseillères, de déterminer dans quelle mesure la situation ou le problème présenté par l'utilisateur est effectivement dû à des malentendus interculturels entre les personnes impliquées ou s'il s'agit de discrimination xénophobe ou raciale. Nous prenons en outre toujours en compte les relations de pouvoir structurelles en présence. Ce travail de «décodage» est essentiel pour que les usagers se sentent compris et que la prestation de Konfliktophon corresponde réellement à son mandat. Nous avons maintenant formellement intégré cette étape d'analyse dans notre démarche de consultation. En 2011, plus d'un quart des cas présentaient des aspects xénophobes et discriminatoires. Il s'agit en général de cas complexes, qui ont nécessité plusieurs phases de consultation (consultation téléphonique, conseils personnels, médiation sur place). En rai-

son de notre contrat de prestations avec la Ville de Zurich, nos consultations se limitent au territoire de la ville. Dans un tiers des cas, les personnes venues consulter proviennent d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord. Un petit tiers est originaire du Proche-Orient et un tiers environ des Balkans, tandis que deux usagers provenaient du Sri Lanka. Une part considérable des individus et des familles venus consulter sont en cours de procédure d'asile, ont reçu le statut de réfugié ou ont été admis provisoirement en Suisse. Les détenteurs de permis N ou F, en particulier, se trouvent souvent dans une relation de pouvoir fortement dissymétrique avec leurs interlocuteurs. Il est frappant de constater que ces personnes, lorsqu'elles sont victimes de xénophobie ou de discrimination, peinent à trouver quelqu'un disposé à prendre leur histoire au sérieux. Parmi les motifs de la discrimination, on retrouve souvent le racisme anti-Noir, l'islamophobie et l'antibalkanisme. Lors des consultations, la plupart des cas concernent des relations avec l'administration ou les autorités ainsi que des conflits dans l'espace public, à l'école, avec le voisinage et avec les bailleurs. Le travail, les relations personnelles et la santé ont également été évoqués. Bien que Konfliktophon soit une offre facile d'accès, proposée dans plusieurs langues, les usagers ont tendance à n'y recourir qu'une fois le conflit envenimé et la souffrance importante. Nous nous efforcerons de trouver des solutions pour que les victimes de xénophobie puissent s'adresser rapidement à nous, avant que le conflit ne prenne des proportions considérables.

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

Le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) offre depuis le 15 mai 2011 des prestations gratuites en cas de situation ou de conflit liés au racisme.

Dix-huit usagers se sont adressés à la permanence pour obtenir des conseils juridiques, une orientation, une intervention ou de l'écoute. Ce sont avant tout des personnes d'origine extra-européenne, aussi bien des hommes que des femmes, qui ont consulté. Le large éventail des cas qui nous sont par-

venus démontre bien que la discrimination raciale touche des domaines multiples: logement, travail, santé, contacts avec l'administration et les forces de l'ordre, violences et conflits familiaux. Du point de vue des usagers, les motifs de discrimination reposent sur des sentiments xénophobes ou des préjugés liés à la couleur de peau. Il est souvent difficile de démontrer les faits reprochés. L'écoute est un élément central dans l'accompagnement des usagers et la reconnaissance de la souffrance permet souvent d'apporter une première satisfaction. Les usagers ont généralement connaissance de notre service par le biais du site Internet ou alors au moyen du flyer informatif, disponible en trois langues (français, anglais, espagnol) et largement distribué dans les associations.

Bureau cantonal vaudois pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Le Bureau cantonal vaudois pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) promeut des projets de prévention du racisme et ainsi sensibilise l'administration, les institutions et les associations à la diversité interculturelle. Durant l'année 2011, le BCI a mené plusieurs actions visant à sensibiliser et à informer dans le domaine de la lutte contre le racisme.

- Il a participé aux réunions d'un groupe de travail de la Conférence latine des délégué-e-s à l'intégration pour organiser, et pour la première fois, une campagne latine de lutte contre le racisme qui débutera le 21 mars 2012.
- Dans le cadre de son projet pilote, le BCI a lancé une nouvelle prestation pour les personnes nouvellement arrivées dans le canton de Vaud et celles touchées par la thématique des discriminations. Il s'agit des «Permanences Accueil-Info». Ce projet pilote a été mis sur pied grâce à la collaboration avec différentes communes et partenaires.

Avec ce projet, le BCI a pris l'engagement de renforcer la protection des discriminations aussi au niveau individuel en donnant la possibilité aux personnes touchées par la thématique de bénéficier d'un soutien professionnel.

Durant ces permanences ont été données différentes informations liées aux droits et devoirs des personnes nouvellement arrivées dans le canton de Vaud, des conseils accompagnés de la distribution de publications spécialisées sur les thèmes liés à la prévention du racisme ainsi que des orientations vers les institutions spécialisées.

Enfin, durant l'année écoulée, les collaborateurs spécialisés du BCI ont suivi quelques incidents racistes et discriminatoires.

De la sorte et en agissant sur plusieurs fronts, le BCI continue son engagement au niveau collectif et individuel dans le domaine de la prévention contre le racisme et toutes les formes de discriminations liées à l'origine de la personne.

Conclusion

Même si l'on enregistre un recul des incidents racistes annoncés en consultation en 2011, le rapport «Incidents racistes traités dans le cadre de consultations» de 2011 confirme les principales conclusions des rapports 2010, 2009 et 2008 : chacun de nous peut être victime de discrimination raciale, car le racisme ne respecte ni l'origine, ni la nationalité. Il surgit dans tous les domaines de l'existence, sous les formes les plus diverses, et à des intensités variables. Le fait d'être étranger ne signifie par ailleurs pas que l'on ne puisse se rendre coupable de discrimination raciale.

La lutte contre la discrimination restera une nécessité, indépendamment des maigres ressources financières et humaines à disposition. Les différents acteurs en la matière s'emploient à identifier la discrimination raciale dans toutes les situations que nous vivons, à lever le tabou qui l'entoure et, dans la mesure du possible, à l'endiguer. Familles, entreprises, associations, Eglises et écoles, toutes sont appelées à reconnaître et à combattre les préjugés contre l'altérité qui sommeillent en chacun et chacune d'entre nous ainsi que les actes discriminatoires commis par certains individus.

Pendant l'année 2012, déjà bien entamée, le Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme et ses organisations membres, y compris celles qui viennent d'y adhérer, continuent à œuvrer contre la discrimination raciale et espèrent apporter leur pierre à la lutte contre ce fléau.

Antibalkanisme

Par antibalkanisme, nous entendons une attitude hostile ou négative envers les personnes originaires des Balkans. Avant, pendant et après la guerre en ex-Yougoslavie, soit dans les années 90, un groupe assez important venant de cette région s'est établi en Suisse. Ses membres sont fréquemment victimes de discrimination.

Antisémitisme

L'antisémitisme consiste à ne pas accepter les personnes d'origine ou de religion juive et à lutter contre elles. Il comprend toute la panoplie des sentiments et actes antijuifs, de l'aversion diffuse à la haine sans limites, qui vise l'extermination des Juifs. L'antisémitisme présente deux caractéristiques : les théories du complot juif pour la domination du monde et le fait de tenir « les Juifs » pour responsables de tous les maux, qu'ils soient sociaux, politiques ou sociétaux. La pensée antisémite s'autoalimente toujours en nouvelles images et nouveaux arguments, indépendamment du contexte réel, et peut être instrumentalisée à ses propres fins dans toute situation politique. L'antisémitisme assume ainsi une fonction de décompresseur, de soupape pour les frustrations, les peurs diffuses et l'agressivité. On trouve aussi des formes plus récentes d'antisémitisme dans la manière d'appréhender la Shoah ou dans l'attitude envers l'Etat d'Israël.

Antigitanisme

Le concept d'antigitanisme comprend toute forme de discrimination envers les membres de communautés de gens du voyage (Yéniches, Sintis, Roms, etc.). L'antigitanisme a rarement été remis en question ou dénoncé publiquement jusqu'à maintenant. Qu'ils soient nomades ou sédentaires, les individus appartenant à ces communautés sont victimes de différentes formes de discrimination qui vont des attaques verbales ou des injures à la violence physique.

Discrimination directe

Par discrimination directe, nous entendons le fait, dans des situations semblables, de traiter une personne différemment des autres en raison d'une caractéristique personnelle « sensible » et de la désavantager ou de la rabaisser sans que cela se justifie objectivement.

Discrimination indirecte

Des mesures censées être neutres désavantagent dans les faits – de manière qualitative ou quantitative – des personnes en raison de leur « race » ou de leur origine ethnique, de leur religion ou de leur vision de la vie, d'un handicap, de leur âge ou encore de leur orientation sexuelle. Lorsque l'on interdit par exemple l'exercice d'une activité lucrative dans un camping, on empêche de manière indirecte les gens du voyage d'utiliser cet emplacement.

Discrimination raciale

La discrimination raciale comprend l'ensemble des inégalités de traitement, propos ou actes de violence qui ont comme conséquence (ou comme objectif) de rabaisser des personnes en raison de leur apparence ou de leur appartenance à une ethnie, de leur nationalité ou encore de leur religion.

Discrimination structurelle

On parle de discrimination structurelle lorsqu'une institution étatique ou privée est dotée de règlements générant « automatiquement » une discrimination raciale. C'est par exemple le cas lorsque l'organe communal chargé d'attribuer les logements sociaux se fixe comme règle de ne louer que 5 % du parc locatif à des personnes d'origine turque. Il en va de même lorsque des policiers reçoivent l'ordre de contrôler systématiquement toutes les personnes de couleur se trouvant dans un certain périmètre. Notons qu'il faut distinguer la discrimination structurelle de l'abus de pouvoir exercé par un individu occupant une position hiérarchique supérieure.

Extrémisme de droite

L'extrémisme de droite est un terme générique désignant les regroupements politiques organisés et les mouvements informels qui s'opposent à certaines minorités en les menaçant ou en faisant preuve de violence. Les minorités cibles de ces attaques dévient d'une « norme »

présupposée. Dans l'arsenal des groupes d'extrême droite, le racisme est en règle générale l'instrument utilisé pour attaquer certaines minorités d'immigrés. L'extrémisme de droite refuse ouvertement l'interdiction de discriminer. Ses représentants considèrent les acteurs qui s'engagent pour les droits fondamentaux comme des ennemis politiques.

Fondamentalisme religieux

Le fondamentalisme religieux est un mouvement qui prône le retour aux éléments fondamentaux d'une religion, et recourt parfois à des modes d'action extrémistes et intolérants pour atteindre ses objectifs.

Intolérance

L'intolérance est le fait de rejeter quelqu'un en raison de l'altérité – perçue de manière subjective – de cette personne ou de son comportement.

Islamophobie

L'islamophobie consiste à adopter une attitude de refus envers les personnes musulmanes ou supposées telles. Les musulmans comptent actuellement parmi les groupes de population fortement discriminés en Suisse.

Populisme de droite

Il faut voir dans le populisme de droite une stratégie de mobilisation dont l'enjeu est de créer au sein de la popu-

lation un état d'esprit défavorable aux plus faibles afin de parvenir au pouvoir démocratiquement et transformer ensuite la société de manière autoritaire.

Racisme

Il y a racisme lorsqu'une personne est traitée de manière dégradante en raison de caractéristiques indiquant son appartenance à un groupe précis. Il peut s'agir de caractéristiques culturelles (la langue par exemple) ou physiques (la couleur de la peau, les traits du visage), de pratiques ou symboles religieux ou d'autres signes révélant l'ethnie ou la nationalité. La victime n'est pas considérée en tant qu'individu, mais en fonction de caractéristiques réelles ou supposées, en tant que membre d'un groupe de moindre valeur, et traitée en conséquence. Le racisme va du subtil mépris au quotidien de la part d'un individu à la violence collective. Il se manifeste également par des préjugés, des stéréotypes et des agressions apparemment spontanées ; il comprend aussi la discrimination structurelle.

L'idéologie « classique » du racisme, qui se fonde sur des considérations biologiques et établit une hiérarchie entre les êtres humains en fonction de la race dont ils ont hérité génétiquement, a été largement discréditée depuis l'Holocauste. Ce n'est pas le cas du racisme culturel, qui ne s'attache plus à l'hérité biologique, mais à l'impossibilité d'abolir les différences culturelles.

Actuellement, outre cette variante prépondérante, on trouve aussi d'autres types d'idéologies racistes telles que les racismes ethnonational, écologique ou religieux.

Racisme anti-Noir

Le racisme anti-Noir est un état d'esprit hostile ou une attitude négative envers les personnes de couleur, qui associe à une caractéristique physique – la couleur de la peau – plusieurs stéréotypes négatifs. Ces derniers temps, les gens de couleur ont été passablement souvent confrontés à la discrimination en Suisse.

Xénophobie

Cette forme de rejet se fixe sur la « qualité d'étranger » ou sur la « non-appartenance ». La xénophobie est le corollaire de tout nationalisme. On entend par nationalisme l'idéologie qui place une « nation » (quelle qu'en soit la définition) au-dessus de tous les autres groupes. Dans une perspective nationaliste, les membres de ces « exogroupes » sont perçus comme des personnes ne faisant pas partie de la nation, n'ayant pas les mêmes droits ou, dans le pire des cas, comme des ennemis.

Sources

- Site du projet de guide juridique (<http://www.manuel-racisme.ch>)
- Réseau de consultations pour victimes de racisme : « Guide juridique Discrimination raciale », Service de lutte contre le racisme SLR (Ed.), 2009
- www.humanrights.ch
- CFR (www.ekr.admin.ch)
- Aegerter R., Eser Davolio M. & Nezel I. : « Sachbuch Rassismus. Informationen über Erscheinungsformen der Ausgrenzung », Verlag Pestalozzianum, Zurich, 2001
- Manzoni P. : « Monitoring über Fremdenfeindlichkeit, rechtsextreme Orientierung und Gewaltbereitschaft in der Schweiz. Machtbarkeitsstudie », Fachstelle für Rassismusbekämpfung, Berne, 2007